

**DECISION DE COMPOSITION DE JURY D'UN  
CONCOURS RESERVE D'ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF  
BRANCHE « ASSISTANCE DE REGULATION MEDICALE »**

**Direction des ressources  
humaines et de la formation**  
162 Avenue Lacassagne  
Bâtiment B  
69424 LYON Cedex 03

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le Décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;  
Vu l'Arrêté du 27 septembre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la durée et le contenu de l'entretien du concours réservé permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs - branche "assistant de régulation médicale" ;  
Vu le Décret n° 2020-1279 du 20 octobre 2020 modifiant le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;  
Vu l'Arrêté du 20 octobre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la durée et le contenu de l'entretien du concours réservé pour l'accès au corps des assistants médico-administratifs - branche « assistance de régulation médicale » ;  
Vu le Décret n°2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et créant la « Base concours » ;  
Vu l'Arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours ».  
Vu la décision d'ouverture d'un concours réservé d'assistant médico-administratif de classe normale-branche assistance de régulation médicale aux Hospices Civils de Lyon en date du 10 février 2023.

**DECIDE**

La composition du jury est fixée comme suit :

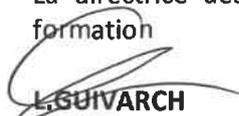
**1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, Président,**  
Madame CHASTAGNER Laurence, Directrice des Soins en Institut de Formation, Hospices Civils de Lyon,  
Présidente,

**2° Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours :**  
Madame SOGORB Delphine, Cadre de santé, Hospices Civils de Lyon, Membre,

**3° Un praticien hospitalier désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours :**  
- Monsieur le Docteur DI-FILIPPO, Chef de Service Adjoint SAMU 69, Hospices Civils de Lyon, Membre.

Lyon, le 13 mars 2023

La directrice des ressources humaines et de la  
formation

  
**L. GUIVARCH**